

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2014

Présents : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E. BLANC, N. VIOLLET, L. PITTNER, C. BOUVARD, E. COUTURIER, F. PRAS, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, Z. FOURNIER, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN

Absent excusé : Monsieur Henri REYNAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Francis HINDERSCHIETT

Le compte rendu de la séance du 10 Juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

CARTE SCOLAIRE – RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 14 OCTOBRE 2013 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 Octobre 2013 relative à la modification de la carte scolaire. Elle précise que cette délibération prévoyait :

- La scolarisation des enfants de la commune sur un seul site, celui de Champagne ;
- La modification des transports scolaires pour une seule destination : Champagne ;
- Le refus de toute nouvelle demande de dérogation scolaire pour une école ne dépendant pas de la carte scolaire choisie par la commune ;
- Le non renouvellement des dérogations scolaires hors Communauté de Communes du Valromey.

Par un courrier en date du 25 Juillet 2014, Madame la Sous-Préfète de Belley sollicite le retrait de la délibération du 14 Octobre 2013 pour cause d'illégalité, les communes n'étant compétentes en matière de carte scolaire que sur leur territoire et si elles possèdent plusieurs écoles. La même demande a été faite à la Communauté de Communes du Valromey pour le retrait de sa délibération du 20 Mars 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération prise par le Conseil Municipal le 14 Octobre 2013.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014 :

Madame le Maire expose que la rentrée scolaire 2014 s'est effectuée sans problème sur le territoire de la Communauté de Communes du Valromey. Elle précise que 165 enfants sont scolarisés à Champagne-en-Valromey, 61 à Hotonnes, 20 à Brénaz, 19 à Talissieu et 18 à Virieu-le-Petit. En ce qui concerne les enseignants, un renfort supplémentaire est en place à l'école de Champagne jusqu'aux vacances de la Toussaint ; la 7^{ème} classe n'ayant pas été ouverte. D'autre part, le projet d'un R.P.I. (regroupement pédagogique intercommunal) concentré est envisagée.

DEMATERIALISATION DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES AVEC LE TRESOR PUBLIC :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} Janvier 2015, les communes auront l'obligation de changer de protocole informatique et d'adopter le protocole PESV2 qui permettra la dématérialisation totale des fichiers et de toutes les pièces comptables pour les échanges avec le Trésor Public. Pour ce faire, l'acquisition du « pack demat » auprès du Syndicat Intercommunal AGEDI s'avère nécessaire.

Ce dispositif permettra également la transmission par voie électronique des actes administratifs et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité, les échanges avec la Préfecture, le Trésor Public, l'INSEE, l'URSSAF, les caisses de retraite, etc...

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces dispositifs de télétransmission avec l'aide du Syndicat AGEDI et à signer les conventions afférentes avec les administrations concernées.

**DELIBERATION POUR RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SOUSCRITE AVEC LA
PREFECTURE POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée en 2011 avec la Préfecture de l'Ain pour la télétransmission des actifs administratifs soumis au contrôle de légalité et que celle-ci arrive à expiration au 31 Décembre 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la Préfecture une nouvelle convention pour permettre la télétransmission non seulement des actes administratifs mais également des actes budgétaires par l'intermédiaire de la plateforme « Agedi-Légalité ».

PROJET DE CHANGEMENT DE L'UNITE CENTRALE INFORMATIQUE DE LA MAIRIE :

Madame le Maire expose que le matériel informatique de la Mairie est actuellement sous Windows XP Professionnel et que le « pack demat » qui devra être mis en place prochainement par AGEDI n'est compatible qu'avec Windows 7 ou Windows 8.

Des devis ayant été demandés à trois prestataires informatiques pour le changement de l'unité centrale, il s'avère que l'un des trois est nettement moins cher que les deux autres. Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de décision pour l'instant dans l'attente de renseignements complémentaires sur ces devis.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en prévision du départ en retraite de la secrétaire de Mairie, une déclaration de vacance de poste doit être effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain.

A cet effet, il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité au 18 Septembre 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la modification du tableau des emplois permanents de la commune.

**RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE A LA DECISION DU CONSEIL
CONSTITUTIONNEL :**

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Constitutionnel a déclaré, contraire à la constitution, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettaient l'adoption d'accords locaux entre les communes membres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour la composition de leur conseil communautaire. La Communauté de Communes du Valromey (C.C.V.) étant concernée par ce dispositif en raison du prochain renouvellement du Conseil Municipal de VIEU, par suite de l'invalidation du scrutin de mars 2014, Monsieur le Préfet a procédé à une recomposition du Conseil Communautaire de la C.C.V.

Cette recomposition est la suivante : Champagne-en-Valromey : 5 conseillers communautaires ; Belmont-Luthézieu et Talissieu : 3 conseillers ; Hotonnes, Vieu et Virieu-le-Petit : 2 conseillers ; Brénaz, Chavornay, Le Grand Abergement, Le Petit Abergement, Lochieu, Lompnieu, Ruffieu, Songieu, Sutrieu : 1 conseiller.

Il est à noter que le nombre de conseillers de la commune de Belmont-Luthézieu reste inchangé par rapport à la première composition du Conseil Communautaire.

**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DES STATIONS
D'EPURATION :**

Les conventions de surveillance et d'entretien des stations d'épuration conclues avec l'entreprise SODEVAL arriveront à expiration au 31 Décembre 2014. Celles-ci devront être renouvelées pour prendre effet au 1^{er} Janvier 2015. Après discussion, il est décidé de ne pas prendre de décision sur la présente séance et de remettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

RAPPORT DE GESTION 2013 DE LA SEMCODA :

Madame le Maire fait un bref compte rendu du rapport de gestion présenté par la SEMCODA pour l'exercice 2013.

De ce rapport, il ressort que 136 communes sont actionnaires de la SEMCODA qui offre 27 131 logements dont 13 718 dans l'Ain et détient 56 000 nouvelles actions, soit une augmentation en fonds propres de 9 130 000 €. Elle précise que la commune de Belmont-Luthézieu possède 408 actions de la SEMCODA pour une valeur nominale de 16 € chacune.

Catherine BOUVARD informe l'assemblée que les logements situés dans l'ancien bâtiment Mairie-Ecole de Luthézieu sont dans un état relevant de l'insalubrité. A cet effet, un courrier sera adressé à la SEMCODA afin qu'elle prenne en compte cette remarque et fasse le nécessaire pour y remédier.

RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU S.I.E.A. :

Jean-François MARTINE, délégué de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-Communication de l'Ain (S.I.E.A.), fait un compte rendu du rapport d'activité 2013 de ce syndicat : 419 communes y adhèrent, soit la totalité des communes de l'Ain ; 361 communes ont transféré la compétence « éclairage public » au S.I.E.A. ; 3250 km de fibre optique ont été déployés par ce syndicat permettant à 11 500 particuliers et professionnels du département d'accéder au très haut débit.

Le montant des travaux réglés en 2013 par le syndicat s'élève à 50 951 992 €.

Les compétences du S.I.E.A. sont les suivantes : électrification, éclairage public, gaz, système d'information géographique, communication électronique, réseaux de chaleur et service énergie. Le service énergie propose à l'ensemble des communes une aide à la maîtrise des consommations et dépenses d'énergie. Pour information, une réunion de secteur intitulée « commission géographique d'échanges » initiée par le S.I.E.A. aura lieu dans la salle polyvalente de la commune Jeudi 30 Octobre 2014 à 9 heures.

QUESTIONS DIVERSES :

. **Contrôle des points d'eau** : Les différents points d'eau de la commune (poteaux incendie) n'ayant pas été vérifiés depuis longtemps, il est décidé de faire effectuer un contrôle de ceux-ci avant la fin de l'année. L'entreprise SODEVAL fera le nécessaire pour réaliser ce contrôle avant le 1er novembre. Toutefois, il est à noter que la législation impose, désormais, un contrôle tous les trois ans, à raison d'un tiers des points par an.

Un état de recensement des points d'eau de la commune nous ayant été transmis par le SDIS, mais sans localisation précise, une demande de géolocalisation des adresses sera faite auprès de l'entreprise SODEVAL.

. **Exposition de peinture** : Madame le Maire informe l'assemblée que l'exposition d'octobre réunira cette année 27 artistes qui présenteront leurs œuvres (peintures, sculptures, objets peints, bijoux, etc...).

Cette manifestation débutera Vendredi 17 Octobre 2014 par l'accueil des exposants, le dépôt des œuvres et l'installation des stands. Cette exposition sera ouverte au public comme les années précédentes, soit : Samedi 18 Octobre et Dimanche 19 Octobre : de 10 h à 18 h ; lundi 20 Octobre : de 10 h à 16 h, sans oublier le traditionnel vernissage, Samedi 18 Octobre à partir de 18 h 30.

La commission culturelle est chargée de l'organisation de cette manifestation.

. **Exposition organisée par la Bibliothèque** : Madame le Maire expose à l'assemblée que l'association « Les Amis de la Bibliothèque » organisera une exposition dans la salle polyvalente à l'occasion de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918.

Agnès GOUGEON, Présidente des Amis de la Bibliothèque, a pu obtenir, pour illustrer cette exposition, des documents ayant été présentés dans le cadre d'un projet scolaire d'une école de Belley.

Cette exposition débutera Samedi 8 Novembre et se terminera Mardi 11 Novembre 2014.

A cet effet, des lectures seront faites par des enfants de la commune, suivies d'un lâcher de ballons et de la plantation d'un arbre. Il est décidé que la commune achètera l'arbre à planter.

. **Compte rendu de la réunion de la commission « citoyenne »** : Madame le Maire informe l'assemblée de la tenue de la première réunion « citoyenne » ayant eu lieu Mercredi 17 Septembre. 5 conseillers municipaux étaient présents ; 6 hameaux étaient représentés. Les points suivants ont été abordés : réseau d'échanges entre particuliers par l'intermédiaire d'une page internet ; entretien des lavoirs, utilisation des pesticides, projet de carrière, création de jardins partagés. Une deuxième réunion aura lieu Mercredi 12 Novembre.

. **Site Internet de la Mairie** : Jean-François MARTINE rappelle qu'une réunion pour la présentation de la maquette du site internet sera faite par Pierre-Yves VAROUX de la société ADVENTURY. Celle-ci aura lieu Mardi 23 Septembre 2014 à 18 h 30.

. **Ancienne fruitière de Massignieu** : L'entreprise de charpente LYVET vient de nous faire parvenir un devis pour la rénovation de la toiture côté Nord de ce bâtiment. Ce devis s'élevant à la somme de 6 990 € T.T.C., il est décidé de solliciter d'autres entreprises. D'autre part, une association serait susceptible d'utiliser les locaux en contrepartie de la rénovation de ceux-ci. Avant d'émettre un quelconque avis sur ce point, nous attendons une demande officielle de sa part.

. **Travaux sur voiries communales :**

- **Point à temps - Enrobé** : celui-ci est actuellement posé par Stéphane.
- **Marquage au sol** : l'entreprise EIFFAGE a été retenue pour la réalisation de tous les marquages au sol de la commune pour un montant de 943,20 € T.T.C. Intervention prévue semaine 40.
- **Entretien de la voie communale pour l'accès à la propriété PIERRE et GAUNARD à Samonod.**
Suite à une réclamation faite par la Poste, il est décidé de faire effectuer des travaux d'entretien sur cette voie jusqu'à l'entrée de la propriété : deux devis ont été présentés par l'entreprise G.C.T.P. : un à moindre coût pour 2 600,40 € TTC pour une solution de gravier stabilisé et un de 6 927,60 € TTC pour la solution enrobé à chaud devant garantir une meilleure solidité de la chaussée. Après discussion, il est décidé que ces deux propositions seront discutées lors d'un rendez-vous avec Monsieur PIERRE et Madame GAUNARD afin qu'une solution soit trouvée avant l'hiver.